



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Offices

Question écrite n° 45263

### Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la vive inquiétude exprimée par certaines associations d'anciens combattants concernant la menace de suppression du ministère des anciens combattants et des victimes de guerre et de certains services extérieurs qui lui sont rattachés. Il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions pour rassurer les associations concernées.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'est précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'Etat, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'Office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien en l'état des structures actuelles du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charroppin Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45263

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1996, page 5976

**Réponse publiée le :** 16 décembre 1996, page 6591